

Toute personne intéressée à postuler est priée de faire parvenir sa candidature à Mme Manon Gauthier, directrice des loisirs, des sports et des espaces verts, au plus tard le 20 mars 2024 à 16h, préférablement par courriel (sous format Word ou PDF) à l'adresse suivante : manon.gauthier@villevillemarie.org

* Le masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte. La Ville de Ville-Marie favorise l'équité en matière d'emploi. Nous remercions à l'avance les postulants et seuls les candidats retenus seront contactés.



Surveillant-sauveteur

DIRECTION DES LOISIRS. DES SPORTS ET DES ESPACES VERTS

Emplois saisonniers – Fin juin à fin août 2024 Horaire variable de jour, soir et fin de semaine 30 à 40 h/par semaine

Salaire offert:

- candidat ayant la qualification Sauveteur National : entre 19.00\$ et
 20.00\$ de l'heure
- candidat ayant la qualification Sauveteur National option plage : entre 19.50\$ et 20.50\$ de l'heure

Bien plus qu'une plage!

À Ville-Marie, nous offrons plusieurs aménagements pour dynamiser notre milieu de vie : un corridor de nage afin de s'exercer en toute sécurité, une zone de jeux gonflables unique en Abitibi-Témiscamingue pour les jeunes qui veulent dépenser un maximum d'énergie, et une zone de baignade pour les plus petits ou simplement pour aller se rafraîchir. La plage municipale de Ville-Marie sera « la place où être cet été »!

Rôles & responsabilités

Sous l'autorité de la directrice des loisirs, des sports et des espaces verts, l'employé aura à exécuter les tâches suivantes :

- S'assurer du respect des règlements de sécurité aquatique et des règles de la plage;
- Assurer en tout temps la surveillance des baigneurs;
- Effectuer différentes tâches connexes, dont l'entretien du site;
- -Participer aux séances d'entraînement de l'équipe des sauveteurs.

Exigences

En plus d'aimer la plage et le soleil autant que le vent du nord, il faut être autonome, avoir de l'entregent, de l'initiative et le sens des responsabilités et surtout, aimer le travail d'équipe!

Il faut aussi :

- Avoir 17 ans au moment de l'emploi;
- Détenir une certification valide de sauveteur national (un SN plage est un atout indéniable);
- Détenir une certification valide du cours lers soins Général.
- * La Ville de Ville-Marie défraie aussi les coûts de formation pour les qualifications et les requalifications de ses employés.

Tu n'as pas les qualifications, mais c'est une job qui t'intéresse?

Laisse-nous tes coordonnées! Nous avons besoin de former de la relève pour assurer l'ouverture de la plage chaque été. Il est possible que des formations se donnent et que tu puisses y participer.